

101%
SARL au capital de 1000 euros
Siège social : **chez Mr ROUX Patrice**
3 impasse Richardot lieu-dit Shimatso – Lotissement les Trocas – Trévani
97690 Kougou
Numéro de Siret : 81011218500030

PROCES VERBAL
D'assemblée général extraordinaire
En date du : 30 mars 2026

Le 30 mars 2026 à 10h00, les associés de la société 101%, SARL au capital de 1000 divisé en 100 parts sociales, dont le siège se situe au 3 Impasse Richardot – Lieu-dit Shimatso – Trévani – 97690 Kougou, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Mr Frank Ibanez, co-gérant.

Sont présents :

- Mr Frank IBANEZ, propriétaire de 50 parts sociales,
- Mr Patrice ROUX, propriétaire de 50 parts sociales,

Le président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Soit au total (2) associés présents ou représentés, totalisant cent (100) parts.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Changement d'adresse du siège social**
- **Changement de l'objet**

Une discussion sans débat s'engage entre les associés. Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

- **Transfert du siège social se la SARL 101% à :**
30 Zone Industrielle Nel – Kawéni – 97600 Mamoudzou
- La société a pour objet la vente, la maintenance et le nettoyage d'équipement professionnel, notamment les équipements de captage de déchets. L'import - export, la vente et la maintenance de matériel de piscine, L'exploitation hôtelière et restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La modification de l'article 2 et 4 des statuts de la société sera effectuée en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h00. Le présent procès-verbal et son annexe portant sur la modification des statuts ont été dressés et signés après lecture par les cogérants associés présents.

Signatures :

Frank IBANEZ



Patrice ROUX



SIRET : 810 112 185 00030